



LA POSTE

Direction des Ressources Humaines et des Relations Sociales  
Direction Prévention Santé Sécurité au Travail

Destinataires

Tous services

Contact

Médecin coordinateur

Tél : 01 55 44 24 39

Fax :

E-mail :

Date de validité

A partir du 01/06/2015

## Missions et compétences des Infirmier(ère)s en Santé au Travail à La Poste



Bulletin Ressources Humaines

### OBJET :

La prévention des risques professionnels représente un véritable enjeu pour l'entreprise.

Pour renforcer la qualité des actions en santé au travail en faveur des postières et des postiers et la qualité des conseils apportés à la ligne managériale et au CHSCT, La Poste a renforcé ces dernières années les équipes et les compétences des Services de Santé au Travail (Infirmier(ère)s en Santé au Travail, Assistant du Service de Santé au Travail).

Dans la continuité des actions menées, le Plan Stratégique « La Poste 2020 – Conquérir l'avenir » définit les ambitions de La Poste en matière de santé sécurité et conditions de travail. La réalisation de ces ambitions implique l'ensemble des acteurs de la prévention : managers, agents, responsables ressources humaines, filière prévention, services de santé au travail, assistants sociaux... La santé au travail constitue ainsi une priorité parmi les actions de La Poste.

Parmi les acteurs de la prévention, les Services de Santé au Travail de La Poste ont pour mission exclusive d'éviter toute altération de la santé des travailleurs du fait de leur travail. Pour cela :

X	C1	Interne
	C2	Restreint
	C3	Confidentiel
	C4	Secret

Références : CORP-DRHRS-2015-0132 du 02 juin 2015

Domaine : RESSOURCES HUMAINES

Rubrique : Instances médicales

Sous Rubrique : Médecine de prévention / PC 9



LA POSTE

missions et compétences des Infirmier(ère)s en Santé au Travail à La Poste

ils conduisent les actions de santé au travail, dans le but de préserver la santé physique et mentale des postiers tout au long de leur parcours professionnel ;

ils conseillent la ligne managériale, les postiers et leurs représentants sur les dispositions et mesures nécessaires afin :  
d'éviter ou de diminuer les risques professionnels,  
d'améliorer les conditions de travail,  
de prévenir la consommation d'alcool et de drogue sur le lieu de travail,  
de prévenir le harcèlement sexuel ou moral,  
de prévenir ou de réduire la pénibilité au travail et la désinsertion professionnelle et de contribuer au maintien dans l'emploi des travailleurs ;

ils assurent la surveillance de l'état de santé des postiers en fonction des risques concernant leur sécurité et leur santé au travail, de la pénibilité de leur poste de travail et de leur âge ;

ils participent au suivi et contribuent à la traçabilité des expositions professionnelles et à la veille sanitaire.

Dans les services de santé de travail de La Poste, les missions sont exercées par les médecins du travail en toute indépendance, dans le respect de la réglementation applicable. Ils mènent leurs actions avec l'équipe de santé au travail (Infirmier (ère)s en santé au travail, Assistants du service de santé au travail) en coordination avec la ligne managériale, le CHSCT, les préventeurs, les responsables RH et en coopération avec le service social du travail.

La fonction d'infirmier (ère) en santé au travail à La Poste définie en 2008 a contribué efficacement à la surveillance en santé au travail des postiers et à la prévention des risques professionnels. La réforme de la médecine du travail applicable en juillet 2012 enrichit et diversifie les tâches confiées à ces acteurs.

Le présent BRH redéfinit les principes applicables à la fonction, les missions et activités confiées aux infirmier(ère)s en santé au travail et les compétences nécessaires. Il précise le référentiel de développement des compétences.

En outre, le recrutement des infirmier(ère)s en Santé au Travail se fera désormais sur le niveau III.2.

Ce BRH définit les modalités de mise en œuvre de cette évolution, qui sont de la responsabilité des Directeurs de NOD, sous l'impulsion du médecin du travail et du DRH.

Le présent BRH annule et remplace les dispositions prévues au titre de la CDSP du 20 novembre 2008.

*Sylvie François*



<b>Sommaire</b>	<b>Page</b>
<b>1. INFIRMIER (ERE) EN SANTE AU TRAVAIL A LA POSTE</b>	<b>4</b>
<b>1.1 RATTACHEMENT DE L'INFIRMIER (ERE) EN SANTE AU TRAVAIL</b>	<b>4</b>
<b>1.2 REGLES PROFESSIONNELLES DE L'INFIRMIER (ERE) EN SANTE AU TRAVAIL</b>	<b>4</b>
<b>1.3 MISSIONS DE L'INFIRMIER (ERE) EN SANTE AU TRAVAIL</b>	<b>5</b>
<b>1.4 ACTIVITES EXERCEES PAR L'INFIRMIER (ERE) EN SANTE AU TRAVAIL</b>	<b>6</b>
<b>1.5 COMPETENCES DE L'INFIRMIER (ERE) EN SANTE AU TRAVAIL</b>	<b>10</b>
<b>2. EVOLUTION PROFESSIONNELLE</b>	<b>12</b>
<b>3. FORMATION DES INFIRMIER (ERE)S EN SANTE AU TRAVAIL</b>	<b>12</b>
<b>4. INFORMATIONS ET ANIMATION</b>	<b>13</b>
<b>5. REFERENTIELS EMPLOI</b>	<b>14</b>
<b>5.1 FICHE FONCTION 3.1</b>	<b>14</b>
<b>5.2 FICHE FONCTION 3.2</b>	<b>16</b>
<b>5.3 FICHE FONCTION 3.3</b>	<b>18</b>



## **1. INFIRMIER (ERE) EN SANTE AU TRAVAIL A LA POSTE**

La Commission de Dialogue Social de La Poste a défini en 2008 la fonction d'infirmier (ère) en santé au travail à La Poste sur 3 niveaux de classification (III.1, III.2, III.3).

La réforme de la médecine du travail applicable en juillet 2012 enrichit et diversifie les tâches confiées à ces acteurs et précise la nécessité d'une formation spécifique en santé au travail.

Ainsi l'infirmier(e) exerce des missions qui lui sont propres, définies par le code de la santé publique et des missions confiées par le médecin du travail, sous sa responsabilité et dans le cadre de protocoles écrits.

La fonction d'infirmier (ère) en santé au travail à La Poste, telle que définie dans la CDSP de 2008 a donc été actualisée à l'issue d'une réflexion menée en pluridisciplinarité, afin d'intégrer dans l'activité des infirmier(ère)s les apports de la réforme de la médecine du travail.

La fonction demeure positionnée sur trois niveaux de classification :

- Infirmier (ère) en Santé au Travail III.1,
- Infirmier (ère) en Santé au Travail III.2,
- Infirmier (ère) en Santé au Travail III.3.

A noter que tout nouveau recrutement d'IST se fera désormais sur le niveau III.2.

### ***1.1 RATTACHEMENT DE L'INFIRMIER (ERE) EN SANTE AU TRAVAIL***

L'infirmier (ère) en santé au travail est rattaché hiérarchiquement au médecin du travail (MTLP). Il est rattaché administrativement au NOD d'une branche mais peut être amené à travailler pour plusieurs NOD de la même branche ou d'autres branches.

### ***1.2 REGLES PROFESSIONNELLES DE L'INFIRMIER (ERE) EN SANTE AU TRAVAIL***

Les infirmier(ère)s en santé au travail doivent respecter des règles professionnelles qui font office de règles déontologiques (articles R.4312-1 et suivants du Code de la santé publique) et notamment :

- Le secret professionnel s'impose à tout infirmier ou infirmière et à tout étudiant infirmier dans les conditions établies par la loi.

Le secret couvre non seulement ce qui lui a été confié, mais aussi ce qu'il a vu, lu, entendu, constaté ou compris.

L'infirmier ou l'infirmière instruit ses collaborateurs de leurs obligations en matière de secret professionnel et veille à ce qu'ils s'y conforment.



- Le fait pour un infirmier ou une infirmière d'être lié dans son exercice professionnel par un contrat ou un statut à un employeur privé, une administration, une collectivité ou tout autre organisme public ou privé n'enlève rien à ses devoirs professionnels.

### **1.3 MISSIONS DE L'INFIRMIER (ERE) EN SANTE AU TRAVAIL**

Les évolutions réglementaires en médecine du travail ont très sensiblement renforcé le rôle de l'infirmier en santé au travail. Ainsi l'infirmier a ses missions propres définies par le Code de la santé publique et des missions confiées par le médecin du travail, sous sa responsabilité et dans le cadre de protocoles écrits.

A La Poste, au sein de l'équipe, l'infirmier(e) en Santé au Travail tient un rôle spécifique dans la prise en charge de la santé au travail du personnel. Cette spécificité se réalise, lors des examens para-cliniques, par l'accueil et l'écoute des agents, les conseils et les orientations spécialisées.

En effet, à ce moment privilégié, le temps consacré à la connaissance du poste de travail du salarié, de son *cursus laboris* (historique des expositions professionnelles), mais aussi à la connaissance de son environnement personnel et professionnel, est riche en enseignements utiles à l'appréciation médicale.

L'infirmier(e) en santé au travail a vocation à être plus impliqué(e) :

- dans les actions sur le milieu de travail : étude de poste, métrologie d'ambiance, évaluation des risques professionnels, informations et formations des agents sur les risques professionnels comme par exemple « agir sur le risque manutention manuelle et les postures pénibles » ou sur des questions de santé publique, groupes de travail pluridisciplinaires, réalisation de fiches d'entreprise et d'études de postes... en collaboration avec et sous la responsabilité du médecin du travail,
- dans la formation des secouristes et dans l'organisation des secours.

Il/elle participe à l'organisation des secours et aux soins d'urgence, notamment sur les sites regroupant un nombre important d'agents.

De plus, à La Poste, l'infirmier(e) peut participer, aux côtés des préventeurs, à la démarche d'évaluation du risque manutention manuelle, après une formation commune. Il/elle fait partie de la « cellule post agression » aux côtés du médecin du travail et de l'assistant social. Son rôle y est très actif et utile.

Il /elle participe également au suivi individuel de l'état de santé des agents, dans le cadre d'activités confiées par le médecin du travail, sous sa responsabilité et dans le cadre de protocoles écrits.

Un entretien infirmier peut également être mis en place, notamment en cas de modulation de la périodicité des examens médicaux prévue par l'agrément du SST sans se substituer aux examens d'embauche, de pré-reprise et de reprise qui restent sous la responsabilité du médecin du travail.



**LA POSTE**

missions et compétences des Infirmier(ère)s en Santé au Travail à La Poste

Lorsque les conditions sont réunies, la mise en œuvre des entretiens infirmiers suit une méthodologie précise incluant la formation spécifique des IST, l'avis des CHSCT des NOD concernés et la dérogation de la DIRECCTE à la périodicité réglementaire des visites médicales après avis du Médecin Inspecteur du Travail. Ces entretiens se déroulent selon des protocoles, des questionnaires et des conduites à tenir, établis nationalement.

Dans le cadre des missions définies dans le présent BRH, les infirmier(e)s en santé au travail sont couverts par l'assurance responsabilité civile de La Poste.

#### ***1.4 ACTIVITES EXERCEES PAR L'INFIRMIER (ERE) EN SANTE AU TRAVAIL***

Pour les 3 niveaux de fonctions, les activités et notamment celles exercées en milieu de travail par les Infirmier (ère)s en Santé au Travail, sont réalisées sur protocole du médecin du travail et par délégation. De plus, ils/elles participent entre autres aux actions de promotion de la santé en entreprise.



LA POSTE

MISSIONS et compétences des Infirmier(ère)s en Santé au Travail à La Poste

### Activités exercées par le niveau 3.1 :

#### **Surveillance médicale des personnels :**

- Accueil et orientation paramédicale ;
- Préparation et suivi infirmier de la visite médicale ; ;
- Réalisation des examens et entretiens associés à la visite ;
- Restitution au médecin du travail (MTLP) des éléments d'entretien en pré-visite médicale.

#### **Action en milieu de travail :**

- Visites des établissements, observations de situations en milieu de travail, participation ponctuelle à des actions de prévention sur protocole du MTLP et par délégation ;
- Appui, conseil et formation des secouristes, en relation avec le MTLP, les préventeurs non médicaux, les managers et les postiers ;
- Coordination de l'organisation des premiers secours ;
- Information, sensibilisation des postiers (ères) aux principaux risques professionnels rencontrés à La Poste et aux démarches de prévention individuelle et collective ;
- Participation aux actions de promotion de la santé en entreprise ;
- Participation à la veille sanitaire.

#### **Soins d'urgence :**

- Ecoute et relation d'aide ;
- Premiers soins d'urgence et orientation ;
- Actes thérapeutiques dans le cadre de la réglementation et sur protocoles écrits, datés et signés ;
- Tenue des registres réglementaires.

#### **Administration et assistance médicale (en l'absence d'assistant SST) :**

- Accueil téléphonique, prise des rendez-vous et gestion des plannings ;
- Gestion des commandes et maintenance du matériel ;
- Gestion et archivage des dossiers ;
- Gestion des données, des statistiques et tableaux de bord.

Pour les niveaux 3.2 et 3.3, les actions sur le milieu de travail sont précisées.

Les infirmier (ère)s en santé au travail participent ainsi :

- à la définition et au suivi d'indicateurs de santé et de sécurité au travail ;
- aux activités d'identification, d'évaluation et de prévention des risques professionnels concernant un ou plusieurs métiers de La Poste ; ces activités se déroulant dans le cadre de la collaboration du service de santé au travail avec les acteurs internes et externes de l'entreprise ;
- à l'élaboration de la fiche d'établissement en repérant des risques et en proposant des actions de prévention ;
- à l'insertion des travailleurs handicapés et du maintien dans l'emploi.



### Activités exercées par le niveau 3.2 :

#### **Surveillance médicale des personnels :**

- Accueil et orientation paramédicale ;
- Préparation et suivi infirmier de la visite médicale ;
- Réalisation des examens et entretiens associés à la visite ;
- Restitution au médecin du travail (MTLP) des éléments d'entretien en pré-visite médicale.

#### **Action en milieu de travail :**

- Visites des établissements, observations de situations en milieu de travail, participation ponctuelle à des actions de prévention sur protocole du MTLP et par délégation ;
- Appui, conseil et formation des secouristes, en relation avec le MTLP, les préventeurs non médicaux, les managers et les postiers ;
- Coordination de l'organisation des premiers secours ;
- Information, sensibilisation et formation des postiers (ères) aux principaux risques professionnels rencontrés à La Poste et aux démarches de prévention individuelle et collective ;
- Participation aux actions de promotion de la santé en entreprise ;
- Participation à la veille sanitaire ;
- Participation à la définition et au suivi d'indicateurs de santé et de sécurité au travail ;
- Participation aux activités d'identification, d'évaluation et de prévention des risques professionnels concernant un ou plusieurs métiers de La Poste, ces activités se déroulant dans le cadre de la collaboration du Service de Santé au Travail avec les acteurs internes et externes de l'entreprise ;
- Participation à l'élaboration de la fiche d'établissement (repérage des risques et actions de prévention) ;
- Participation aux études et aménagements des postes de travail en vue de l'insertion des travailleurs handicapés et du maintien dans l'emploi.

#### **Soins d'urgence :**

- Ecoute et relation d'aide ;
- Premiers soins d'urgence et orientation ;
- Actes thérapeutiques dans le cadre de la réglementation et sur protocoles écrits, datés et signés ;
- Tenue des registres réglementaires.

#### **Administration et assistance médicale (en l'absence d'assistant SST) :**

- Accueil téléphonique, prise des rendez-vous et gestion des plannings ;
- Gestion des commandes et maintenance du matériel ;
- Gestion et archivage des dossiers ;
- Gestion des données, des statistiques et tableaux de bord.

L'infirmier (ère) en santé au travail de niveau 3.3 quant à lui (elle), en plus des activités précédemment citées et exercées par le niveau 3.2, sera amené(e) à exercer des activités complémentaires, à savoir :

- La réalisation d'entretiens de santé au travail infirmiers et/ ou,
- L'animation de groupes de travail.



Pour être rattaché à un niveau de fonction 3.3, l'IST doit exercer au moins une des 2 activités complémentaires précédentes.

**Activités exercées par le niveau 3.3 :**

**Surveillance médicale des personnels :**

- Accueil et orientation paramédicale ;
- Préparation et suivi infirmier de la visite médicale ;
- Réalisation des examens et entretiens associés à la visite ;
- Restitution au médecin du travail (MTLP) des éléments d'entretien en pré-visite médicale.

**Action en milieu de travail :**

- Visites des établissements, observations de situations en milieu de travail, participation ponctuelle à des actions de prévention sur protocole du MTLP et par délégation ;
- Appui, conseil et formation des secouristes, en relation avec le MTLP, les préventeurs non médicaux, les managers et les postiers ;
- Coordination de l'organisation des premiers secours ;
- Information, sensibilisation et formation des postiers (ères) aux principaux risques professionnels rencontrés à La Poste et aux démarches de prévention individuelle et collective ;
- Participation aux actions de promotion de la santé en entreprise ;
- Participation à la veille sanitaire ;
- Participation à la définition et au suivi d'indicateurs de santé et de sécurité au travail ;
- Participation aux activités d'identification, d'évaluation et de prévention des risques professionnels concernant un ou plusieurs métiers de La Poste, ces activités se déroulant dans le cadre de la collaboration du Service de Santé au Travail avec les acteurs internes et externes de l'entreprise ;
- Participation à l'élaboration de la fiche d'établissement (repérage des risques et actions de prévention) ;
- Participation aux études et aménagements des postes de travail en vue de l'insertion des travailleurs handicapés et du maintien dans l'emploi.

**Soins d'urgence :**

- Ecoute et relation d'aide ;
- Premiers soins d'urgence et orientation ;
- Actes thérapeutiques dans le cadre de la réglementation et sur protocoles écrits, datés et signés ;
- Tenue des registres réglementaires.

**Administration et assistance médicale (en l'absence d'assistant SST) :**

- Accueil téléphonique, prise des rendez-vous et gestion des plannings ;
- Gestion des commandes et maintenance du matériel ;
- Gestion et archivage des dossiers ;
- Gestion des données, des statistiques et tableaux de bord.



LA POSTE

Missions et compétences des Infirmier(ère)s en Santé au Travail à La Poste

Les activités complémentaires ci-dessous, sont réalisées par délégation du médecin du travail et priorisées par celui-ci.

**Activités complémentaires :**

- Animation de groupes de travail (organisation des secours, prévention tabac/alcool, analyse des manutentions manuelles, RPS...),  
et/ou
- Réalisation d'entretiens infirmiers.

**1.5 COMPÉTENCES DE L'INFIRMIER (ÈRE) EN SANTÉ AU TRAVAIL**

Les **compétences techniques** définies pour chaque fonction sont les mêmes avec des degrés d'exigence différent selon le niveau.

Les **compétences comportementales** ont été définies dans un souci de cohérence entre les trois niveaux. On retrouve ainsi les mêmes compétences d'un niveau à l'autre avec une progression quant aux niveaux d'exigence.

La mise en œuvre des sept compétences retenues doit permettre aux infirmier(ère)s en santé au travail d'exercer l'ensemble des activités définies sous la responsabilité du médecin du travail.

**1.5.1 Infirmier (ère) en Santé au Travail 3.1**

Compétences techniques	Niveau
Techniques d'expression écrite et orale	2
Connaissance et utilisation des règles relatives à la prévention santé sécurité au travail (PSST)	1
Utilisation des connaissances relatives à l'écoute et à l'accompagnement individuel et psychologique	2
Connaissance et utilisation des applicatifs informatiques dédiés	2
Utilisation de ses connaissances épidémiologiques	1
Connaissances et utilisation des techniques de diagnostic en matière de risques professionnels et de prévention	1

Compétences comportementales	Niveau
Adaptabilité	2
Analyse	2
Autonomie/confiance en soi	2
Ecoute et compréhension des autres	4
Prise d'initiative	2
Conviction/influence	2
Recherche du résultat et de la performance	1



LA POSTE

Missions et compétences des Infirmier(ère)s en Santé au Travail à La Poste

### 1.5.2 Infirmier (ère) en Santé au Travail 3.2

Compétences techniques	Niveau
Techniques d'expression écrite et orale	3
Connaissance et utilisation des règles relatives à la prévention santé sécurité au travail (PSST)	2
Utilisation des connaissances relatives à l'écoute et à l'accompagnement individuel et psychologique	3
Connaissance et utilisation des applicatifs informatiques dédiés	2
Utilisation de ses connaissances épidémiologiques	2
Connaissances et utilisation des techniques de diagnostic en matière de risques professionnels et de prévention	2

Compétences comportementales	Niveau
Adaptabilité	3
Analyse	2
Autonomie/confiance en soi	2
Ecoute et compréhension des autres	4
Prise d'initiative	2
Conviction/influence	2
Recherche du résultat et de la performance	2

### 1.5.3 Infirmier (ère) en Santé au Travail 3.3

Compétences techniques	Niveau
Techniques d'expression écrite et orale	3
Connaissance et utilisation des règles relatives à la prévention santé sécurité au travail (PSST)	3
Utilisation des connaissances relatives à l'écoute et à l'accompagnement individuel et psychologique	4
Connaissance et utilisation des applicatifs informatiques dédiés	3
Utilisation de ses connaissances épidémiologiques	3
Connaissances et utilisation des techniques de diagnostic en matière de risques professionnels et prévention	2

Compétences comportementales	Niveau
Adaptabilité	3
Analyse	3
Autonomie/confiance en soi	3
Ecoute et compréhension des autres	4



LA POSTE

missions et compétences des Infirmier(ère)s en Santé au Travail à La Poste

Prise d'initiative	3
Conviction/influence	3
Recherche du résultat et de la performance	3

## **2. EVOLUTION PROFESSIONNELLE**

La DRH Groupe assurera la définition des critères et des outils de promotion qui seront mis à disposition des NOD pour que ceux-ci puissent ouvrir chaque fois que nécessaire les RAP.

La promotion d'un niveau vers un autre niveau se fait dans le cadre des dispositifs de promotion existants pour les fonctionnaires et pour les salariés.

L'infirmier (ère) en santé au travail pourra évoluer au sein de la filière mais aussi, s'il (si elle) le souhaite, notamment dans le cadre de la filière Ressources Humaines de La Poste et de la filière prévention.

## **3. FORMATION DES INFIRMIER (ERE)S EN SANTE AU TRAVAIL**

Afin de développer les compétences des Infirmier (ère)s en Santé au Travail, un référentiel de formation a été défini et est déployé avec les principales thématiques suivantes :

- Réglementation Santé au travail ;
- Examens biologiques en santé au travail ;
- Examens fonctionnels respiratoires ;
- Audiométrie en santé au travail et tests visuels ;
- Analyse des postes et espaces de travail ;
- Entretiens infirmiers.

A noter que :

- le médecin du travail décide des modules que doit suivre l'Infirmier (ère) en Santé au Travail qui lui est rattaché, en fonction de son activité, de son expérience, de ses compétences ;
- La formation peut être étalée sur plusieurs années ;
- La mise en œuvre effective des formations est conditionnée par la validation de leur financement par la direction de la Branche concernée.

Le référentiel de compétences et de formation du métier d'infirmier (ère)s en santé au travail est commun à l'ensemble des Branches et est défini nationalement par la Direction des Ressources Humaines du Groupe.

Par ailleurs, La Poste permettra aux Infirmier (ère)s en Santé au Travail de remplir leur obligation de Développement Professionnel Continu (DPC) et en contrôlera l'effectivité.



LA POSTE

missions et compétences des Infirmier(ère)s en Santé au Travail à La Poste

#### **4. INFORMATIONS ET ANIMATION**

Chaque Direction des Ressources Humaines assurera l'information des médecins du travail et des infirmiers(ère)s sur ses enjeux stratégiques et sur la politique de prévention de La Poste.

En complément du management exercé par le médecin du travail, le médecin coordonnateur de la médecine du travail de La Poste assurera l'animation technique des Infirmier(ère)s en santé au travail, dans le cadre de l'animation des services de santé au travail qu'il effectue.

Le médecin du travail s'assurera de l'implication de l'infirmier(ère), le cas échéant, dans :

- Les actions de prévention,
- Les expérimentations de projets nationaux.



LA POSTE

Missions et compétences des Infirmier(ère)s en Santé au Travail à La Poste

## 5. REFERENTIELS EMPLOI

### 5.1 FICHE FONCTION 3.1

Lot de	
Intitulé	Infirmier (ères) en santé au travail
Code	
Classe/ Niveau	3.1

**Branches** : toutes branches

Courrier/Colis	x
Le Réseau	x
SF	x
Transverses	x

**Rattachement hiérarchique** : Médecin du Travail

<b>Raison d'être</b>	L'infirmier (ère) en santé au travail, sous la responsabilité du médecin du travail, et dans le respect des obligations réglementaires inhérentes à son métier, a pour mission générale de contribuer à la promotion de la santé au travail dans les différents établissements de La Poste
----------------------	--

**Activités principales/ Communes** :

<b>Surveillance médicale des personnels :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Accueil et orientation paramédicale ;</li><li>- Préparation et suivi infirmier de la visite médicale ;</li><li>- Réalisation des examens et entretiens associés à la visite ;</li><li>- Restitution au médecin du travail (MTLP) des éléments d'entretien en pré-visite médicale.</li></ul>
<b>Action en milieu de travail :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Visites des établissements, observations de situations en milieu de travail, participation ponctuelle à des actions de prévention sur protocole du MTLP et par délégation ;</li><li>- Appui, conseil et formation des secouristes, en relation avec le MTLP, les préventeurs non médicaux, les managers et les postiers ;</li><li>- Coordination de l'organisation des premiers secours ;</li><li>- Information, sensibilisation des postiers (ères) aux principaux risques professionnels rencontrés à La Poste et aux démarches de prévention individuelle et collective ;</li><li>- Participation aux actions de promotion de la santé en entreprise ;</li><li>- Participation à la veille sanitaire.</li></ul>



**Soins d'urgence :**

- Ecoute et relation d'aide ;
- Premiers soins d'urgence et orientation ;
- Actes thérapeutiques dans le cadre de la réglementation et sur protocoles écrits, datés et signés ;
- Tenue des registres réglementaires.

**Administration et assistance médicale (en l'absence d'assistant SST) :**

- Accueil téléphonique, prise des rendez-vous et gestion des plannings ;
- Gestion des commandes et maintenance du matériel ;
- Gestion et archivage des dossiers ;
- Gestion des données, des statistiques et tableaux de bord.

**Pré-requis :**

Être titulaire du diplôme d'état infirmier (DE)
Être inscrit à l'Ordre National des Infirmiers
Être enregistré à l'ARS

**Compétences :**

	3.1
Compétences techniques	Niveau
Techniques d'expression écrite et orale	2
Connaissance et utilisation des règles relatives à la prévention santé sécurité au travail (PSST)	1
Utilisation des connaissances relatives à l'écoute et à l'accompagnement individuel et psychologique	2
Connaissance et utilisation des applicatifs informatiques dédiés	2
Utilisation de ses connaissances épidémiologiques	1
Connaissances et utilisation des techniques de diagnostic en matière de risques professionnels et de prévention	1

	3.1
Compétences comportementales	Niveau
Adaptabilité	2
Analyse	2
Autonomie/confiance en soi	2
Ecoute et compréhension des autres	4
Prise d'initiative	2
Conviction/influence	2
Recherche du résultat et de la performance	1



LA POSTE

Missions et compétences des Infirmier(ère)s en Santé au Travail à La Poste

## 5.2 FICHE FONCTION 3.2

Lot de	
Intitulé	Infirmier (ères) en santé au travail
Code	
Classe/ Niveau	3.2

**Branches** : toutes branches

Courrier/Colis	x
Le Réseau	x
SF	x
Transverses	x

**Rattachement hiérarchique** : Médecin du Travail

<b>Raison d'être</b>	L'infirmier (ère) en santé au travail, sous la responsabilité du médecin du travail, et dans le respect des obligations réglementaires inhérentes à son métier, a pour mission générale de contribuer à la promotion de la santé au travail dans les différents établissements de La Poste
----------------------	--

**Activités principales/ Communes** :

<b>Surveillance médicale des personnels :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Accueil et orientation paramédicale ;</li><li>- Préparation et suivi infirmier de la visite médicale ;</li><li>- Réalisation des examens et entretiens associés à la visite ;</li><li>- Restitution au médecin du travail (MTLP) des éléments d'entretien en pré-visite médicale.</li></ul>
<b>Action en milieu de travail :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Visites des établissements, observations de situations en milieu de travail, participation ponctuelle à des actions de prévention sur protocole du MTLP et par délégation ;</li><li>- Appui, conseil et formation des secouristes, en relation avec le MTLP, les préventeurs non médicaux, les managers et les postiers ;</li><li>- Coordination de l'organisation des premiers secours ;</li><li>- Information, sensibilisation et formation des postiers (ères) aux principaux risques professionnels rencontrés à La Poste et aux démarches de prévention individuelle et collective ;</li><li>- Participation aux actions de promotion de la santé en entreprise ;</li><li>- Participation à la veille sanitaire ;</li><li>- Participation à la définition et au suivi d'indicateurs de santé et de sécurité au travail ;</li><li>- Participation aux activités d'identification, d'évaluation et de prévention des risques professionnels concernant un ou plusieurs métiers de La Poste, ces activités se déroulant dans le cadre de la collaboration du Service de Santé au Travail avec les acteurs internes et externes de</li></ul>



<p>l'entreprise ;</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Participation à l'élaboration de la fiche d'établissement (repérage des risques et actions de prévention) ;</li> <li>- Participation aux études et aménagements des postes de travail en vue de l'insertion des travailleurs handicapés et du maintien dans l'emploi.</li> </ul>
<p><b>Soins d'urgence :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Ecoute et relation d'aide ;</li> <li>- Premiers soins d'urgence et orientation ;</li> <li>- Actes thérapeutiques dans le cadre de la réglementation et sur protocoles écrits, datés et signés ;</li> <li>- Tenue des registres réglementaires.</li> </ul>
<p><b>Administration et assistance médicale (en l'absence d'assistant SST) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueil téléphonique, prise des rendez-vous et gestion des plannings ;</li> <li>- Gestion des commandes et maintenance du matériel ;</li> <li>- Gestion et archivage des dossiers ;</li> <li>- Gestion des données, des statistiques et tableaux de bord.</li> </ul>

**Pré-requis :**

Être titulaire du diplôme d'état infirmier (DE)
Être inscrit à l'Ordre National des Infirmiers
Être enregistré à l'ARS

**Compétences :**

	<b>3.2</b>
<b>Compétences techniques</b>	<b>Niveau</b>
Techniques d'expression écrite et orale	3
Connaissance et utilisation des règles relatives à la prévention santé sécurité au travail (PSST)	2
Utilisation des connaissances relatives à l'écoute et à l'accompagnement individuel et psychologique	3
Connaissance et utilisation des applicatifs informatiques dédiés	2
Utilisation de ses connaissances épidémiologiques	2
Connaissances et utilisation des techniques de diagnostic en matière de risques professionnels et de prévention	2

	<b>3.2</b>
<b>Compétences comportementales</b>	<b>Niveau</b>
Adaptabilité	3
Analyse	2
Autonomie/confiance en soi	2
Ecoute et compréhension des autres	4
Prise d'initiative	2
Conviction/influence	2
Recherche du résultat et de la performance	2



LA POSTE

Missions et compétences des Infirmier(ère)s en Santé au Travail à La Poste

### 5.3 FICHE FONCTION 3.3

Lot de	
Intitulé	Infirmier (ères) en santé au travail
Code	
Classe/ Niveau	3.3

**Branches** : toutes Branches

Courrier/Colis	x
Le Réseau	x
SF	x
Transverses	x

**Rattachement hiérarchique** : Médecin du Travail

<b>Raison d'être</b>	L'infirmier (ère) en santé au travail, sous la responsabilité du médecin du travail, et dans le respect des obligations réglementaires inhérentes à son métier, a pour mission générale de contribuer à la promotion de la santé au travail dans les différents établissements de La Poste
----------------------	--

**Activités principales/ Communes** :

<b>Surveillance médicale des personnels :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Accueil et orientation paramédicale ;</li><li>- Préparation et suivi infirmier de la visite médicale ;</li><li>- Réalisation des examens et entretiens associés à la visite ;</li><li>- Restitution au médecin du travail (MTLP) des éléments d'entretien en pré-visite médicale.</li></ul>
<b>Action en milieu de travail :</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Visites des établissements, observations de situations en milieu de travail, participation ponctuelle à des actions de prévention sur protocole du MTLP et par délégation ;</li><li>- Appui, conseil et formation des secouristes, en relation avec le MTLP, les préventeurs non médicaux, les managers et les postiers ;</li><li>- Coordination de l'organisation des premiers secours ;</li><li>- Information, sensibilisation et formation des postiers (ères) aux principaux risques professionnels rencontrés à La Poste et aux démarches de prévention individuelle et collective ;</li><li>- Participation aux actions de promotion de la santé en entreprise ;</li><li>- Participation à la veille sanitaire ;</li><li>- Participation à la définition et au suivi d'indicateurs de santé et de sécurité au travail ;</li><li>- Participation aux activités d'identification, d'évaluation et de prévention des risques professionnels concernant un ou plusieurs métiers de La</li></ul>



<p>Poste, ces activités se déroulant dans le cadre de la collaboration du Service de Santé au Travail avec les acteurs internes et externes de l'entreprise ;</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Participation à l'élaboration de la fiche d'établissement (repérage des risques et actions de prévention) ;</li><li>- Participation aux études et aménagements des postes de travail en vue de l'insertion des travailleurs handicapés et du maintien dans l'emploi.</li></ul>
<p><b>Soins d'urgence :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Ecoute et relation d'aide ;</li><li>- Premiers soins d'urgence et orientation ;</li><li>- Actes thérapeutiques dans le cadre de la réglementation et sur protocoles écrits, datés et signés ;</li><li>- Tenue des registres réglementaires.</li></ul>
<p><b>Administration et assistance médicale (en l'absence d'assistant SST) :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Accueil téléphonique, prise des rendez-vous et gestion des plannings ;</li><li>- Gestion des commandes et maintenance du matériel ;</li><li>- Gestion et archivage des dossiers ;</li><li>- Gestion des données, des statistiques et tableaux de bord.</li></ul>

Les activités complémentaires ci-dessous, sont réalisées par délégation du médecin du travail et priorisées par celui-ci.

<p><b>Activités complémentaires :</b></p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Animation de groupes de travail (organisation des secours, prévention tabac/alcool, analyse des manutentions manuelles, RPS...), et/ou</li><li>- Réalisation d'entretiens infirmiers.</li></ul>
---

**Pré-requis :**

Être titulaire du diplôme d'état infirmier (DE)
Être inscrit à l'Ordre National des Infirmiers
Être enregistré à l'ARS

NB : Les entretiens infirmiers ne pourront être mis en œuvre que si le temps médical est insuffisant.

Il conviendra alors de recueillir l'accord :

- des Directions des NOD concernés,
- du MTLP et de l'IST,
- des CHSCT des NOD concernés.

Une dérogation de la DIRECCTE à la périodicité réglementaire des visites médicales après avis du médecin inspecteur du travail doit être accordée. Cette demande s'effectue, soit par mention spécifique intégrée dans le dossier d'agrément, soit de façon spécifique.

L'IST devra obligatoirement être formé au module « entretien infirmier en santé au travail » de l'ISTNF.

Des protocoles devront être élaborés et l'IST sera supervisé par le MTLP dans cette activité spécifique.



LA POSTE

missions et compétences des Infirmier(ère)s en Santé au Travail à La Poste

**Compétences :**

	<b>3.3</b>
<b>Compétences techniques</b>	<b>Niveau</b>
Techniques d'expression écrite et orale	3
Connaissance et utilisation des règles relatives à la prévention santé sécurité au travail (PSST)	3
Utilisation des connaissances relatives à l'écoute et à l'accompagnement individuel et psychologique	4
Connaissance et utilisation des applicatifs informatiques dédiés	3
Utilisation de ses connaissances épidémiologiques	3
Connaissances et utilisation des techniques de diagnostic en matière de risques professionnels et de prévention	2

	<b>3.3</b>
<b>Compétences comportementales</b>	<b>Niveau</b>
Adaptabilité	3
Analyse	3
Autonomie/confiance en soi	3
Ecoute et compréhension des autres	4
Prise d'initiative	3
Conviction/influence	3
Recherche du résultat et de la performance	3